

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 5 mars.

## **1 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 :**

### **COMMUNE :**

Voté à la majorité ( 10 pour – 1 abstention) par les membres :

Section fonctionnement	404 000.00 €
Section Investissement	749 000.00 €

### **SPANC :**

Voté à l'unanimité par les membres :

Section fonctionnement	2 000.00 €
------------------------	------------

### **ASSAINISSEMENT :**

Voté à l'unanimité par les membres :

Section fonctionnement	59 400.00 €
Section Investissement	65 941.70 €

### **LOTISSEMENT :**

Voté à l'unanimité par les membres :

Section fonctionnement	151 743.90 €
Section Investissement	268 320.18 €

## **2 - Approbation des comptes de gestion 2014**

Les comptes de gestion établis par M. DAUPHANT, trésorier, conformes aux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par les membres pour les budgets : SPANC - Lotissement - Commune et à la majorité pour le budget Assainissement (10 pour – 1 abstention).

## **3- Amortissement des travaux et subventions au budget d'assainissement**

Il est rappelé qu'en assainissement contrairement au budget commune, obligation d'amortir les travaux et subventions en investissement : il est décidé des durées d'amortissements après chaque travaux.

Il est présenté des régularisations à apporter (subventions non amorties) suite à un point fait avec la perception. Le Conseil approuve à l'unanimité toutes les régularisations des amortissements.

## **4 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :**

M. le Maire présente l'état des taxes locales 2015 en informant qu'une hausse des bases est effectuée et propose de ne pas augmenter les taux pour 2015 et rappelle ceux en vigueur. Le Conseil municipal approuve à la majorité (10 pour – 1 contre) des membres. Les taux des taxes locales pour 2015 restent donc fixés comme suit :

- T.H. 11.18 %
- T.F.B. 8.29 %
- T.F.N.B. 16.54 %

## **5 - Tarifs camping 2015**

La commission communale camping étant chargée de ce dossier, M. CLAUSTRE propose les nouveaux tarifs. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (10 pour – 1 abstention) approuve les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015;

Il est décidé de repousser l'inauguration du camping à l'année prochaine.

## **6 - SIEL : travaux d'éclairage château – poteau lampadaire**

### **A /Candélabre à proximité de la mairie**

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager de remplacer un candélabre à proximité de la mairie qui a été endommagé. Un devis a été établi par le SIEL d'un montant de 880 € HT, la participation de la commune étant de 466 €. Les membres approuvent à l'unanimité les travaux et la participation prévisionnelle de la commune et décide d'amortir ce fonds de concours sur 5 ans.

### **B / Travaux d'éclairage Prieuré**

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de l'éclairage du Prieuré. Un devis a été établi par le SIEL d'un montant de 3 332 € HT, la participation de la commune étant de 1 766 €. Les membres approuvent à l'unanimité les travaux et la participation prévisionnelle de la commune et décide d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans.

Il précise également que le Conseil Général prendra en charge la participation de la commune étant donné que ces travaux de modification d'éclairage font suite à leurs travaux sur les bâtiments du prieuré, une convention sera établie entre la commune et le Conseil Général. Les membres approuvent la signature de la convention.

## **7 - Mise en place de paiement par carte bancaire : camping et cantine**

Le Maire propose l'installation d'un terminal pour encaissement par carte bancaire au camping et qui pourra également servir en mairie pour les règlements de tickets cantine. Il est donné le coût d'abonnement et des frais d'encaissement. Les membres approuvent la mise en place de ce moyen de paiement et d'intégrer également dans la régie du camping et de la cantine.

## **8 - Dispositif de prêt à taux zéro (PTZ) pour achats logements anciens milieu rural : motion**

M. le Maire expose aux conseillers municipaux annonce la sélection de 6 000 communes rurales « concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 » mais que malheureusement neuf des quatorze communes de la communauté des Vals d'Aix et d'Isable ne figurent pas dans ladite liste. Une motion est proposée demandant le classement de toutes les communes de la communauté des Vals d'Aix et d'Isable dans la liste des communes éligibles au prêt à taux zéro selon le décret précité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve.

## **9 - Questions diverses**

Néant

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 16 avril 2015 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

**Le Maire**  
**M. CHERBLAND Henri**